

PARIS SHOWROOM
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 68 rue Léon Frot 75011 PARIS
538 357 302 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025**

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le 1^{er} septembre,
A 10 heures,

Les associées de la société PARIS SHOWROOM, Société à responsabilité limitée au capital social de 50 000 euros, se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes ou représentées :

- La **Société MEL**, représentée par Monsieur Julien BATIFOULIER en qualité de gérant, propriétaire de 500 parts,
- La Société **SHAI PRODUCTIONS**, représentée par Monsieur Pierre-Yves PEREZ en qualité de gérant, propriétaire de 500 parts,

seules associées de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Le Président constate que toutes les associées sont présentes ou représentées et que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur Pierre-Yves PEREZ préside la séance en qualité de cogérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associées dans les délais légaux et que celles-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associées lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 5 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société, fixé 68 rue Léon Frot 75011 PARIS, au 160 bis rue du Temple 75003 PARIS à compter de ce jour.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« *Article 5 - **SIEGE SOCIAL***

Le siège social est fixé 160 bis rue du Temple 75003 PARIS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs à la gérance et au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associées.

La Société MEL

*Représentée par Monsieur Julien
BATIFOULIER*

Signé par :

Julien BATIFOULIER

48DDD365203D4AB...

La Société SHAI PRODUCTIONS

Représentée par Monsieur Pierre-Yves PEREZ

DocuSigned by:

Pierre-Yves Perez

BFB79EF4DDCD4A5...